

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 112-62  
Fiche – Évaluation des solutions possibles  
aux préoccupations - PAFIO**

<b>1. IDENTIFICATION</b>	
<b>Personne ou organisme émetteur de préoccupation</b>	<b>Document de référence</b>
Membre TGIRT, SIA et citoyen	
<b>2. PRÉOCCUPATION</b>	
Usage : X	
Opérationnelle :	
<b>Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :</b>	
La bande de protection de 30 m de chaque côté du Sentier international des Appalaches n'a pas été respectée, je te fournis ici un exemple.	
<b>3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION</b>	
<b>Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :</b>	
UA 112-62, FORIL_CR_6742	
Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>4. ENJEU</b>	
Bande de protection sentier	
<b>5. OBJECTIF</b>	
Respect de l'entente d'harmonisation	
<b>6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR</b>	
<b>Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:</b>	
VOIC Harmonisation des usages : <i>Entente d'harmonisation sur les modalités de coupes en bordure du SIA :</i>	
<i>En bordure du SIA, récolter seulement un côté du sentier à la fois et attendre que la forêt ait atteint 3 mètres avant de récolter l'autre côté. Préserver une lisière boisée de 30 mètres avec récolte partielle du côté récolté.</i>	
L'entente GIRN sur les paysages comprend aussi le SIA	

## 7. SOLUTIONS POTENTIELLES

**Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :**

Il y a effectivement des coupes de régénération (CR) qui se retrouvent à l'intérieur de la lisière boisée (30 mètres) ce qui ne respecte pas l'entente d'harmonisation en vigueur. À noter que les coupes partielles (CP) sont permises dans une lisière boisée.

Rouge = Non conforme, à corriger

NO_UA	FA_TRAIT	CO_IMP	SUPERFICIE
11262	CP	01	4.45
	CP	05	28.34
	CR	05	0.09
11263	CP	01	0.04
	CP	05	5.55
	CR	05	0.40

Les polygones non conformes seront transformés en CP lorsque le peuplement s'y prête, sinon, ils seront retirés.

L'entente GIRN et le 3 mètres de chaque côté seront respectés à la PRAN.

## 8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE

**Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :**

Rouvrir l'entente générique sur l'harmonisation sur les modalités de coupes en bordure du SIA et de l'ajuster au besoin.

## 9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION

**Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.**

Respect l'entente générique en vigueur

## 10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES